



**★ PROCÈS – VERBAL ★**  
de la séance du Conseil d'Administration du  
**07 novembre 2023**

<b>I – CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>Membres présents ou excusés :</b></p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. JEULIN – Principal du collège ✓</li><li>- Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✓</li><li>- Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation ✓</li></ul> <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. CAMMAL – Conseiller départemental</li><li>- Mme DENIZOT –Conseillère départementale ✓</li></ul> <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire (excusé)</li></ul> <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. BONNEFONT (excusé)</li><li>- M. GIRAULT ✓</li></ul> <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme DESCHAMPS</li></ul> <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. SAMARAN ✓</li><li>- M. LE PERCHEC ✓</li><li>- Mme MAHÉ ✓</li><li>- Mme VILLAIN (excusée)</li><li>- Mme BLANQUART (excusée)</li><li>- Mme METIVIER-LIAIGRE ✓</li></ul> <p>Représentantes des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme NICOLET ✓</li><li>- Mme MIERMONT ✓</li></ul> <p>Représentants des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme PIBALEAU ✓</li><li>- Mme JANNOT ✓</li><li>- Mme ROBLIN ✓</li><li>- Mme RAT ✓</li><li>- Mme LAMY ✓</li><li>- Mme LONGO ✓</li></ul> <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mlle JOZEAU ✓</li><li>- M. MIEL ✓</li></ul> <p>Monsieur le Principal excuse l'absence de M. RAT, Maire de Châtillon sur Loire, de M. BONNEFONT, personnalité qualifiée. Il accueille aussi M. BERGER, élu suppléant des élèves pour qu'il puisse assister à la séance d'ouverture des Conseils d'administration</p> <p>Le quorum étant atteint avec la présence de 18 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18h00.</p> <p>Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.</p>	



## 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 septembre 2023

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 septembre 2023 :

**Votants : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 18**

## 2) Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'administration

Monsieur le Principal rappelle les grandes lignes qui régissent la tenue des conseils d'administration. Il signale également l'erreur qui s'est glissée dans la fin du texte du point 2 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil d'administration : la dernière ligne (« *Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour à la majorité des voix.* ») n'a plus de raison d'être depuis le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 qui en simplifie le fonctionnement, et doit donc être supprimée.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

**Votants : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 18**

## 3) Installation des instances

Les différents groupes constituant le Conseil d'administration ayant transmis les noms des personnes amenées à siéger au sein des différentes instances, Monsieur le Principal fait lecture des titulaires et suppléants de chacune d'elles.

### a) Conseil de discipline

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation de la composition du Conseil de discipline :

**Votants : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 18**

### b) Commission éducative

Après avoir exposé le rôle de la Commission éducative (examiner la situation d'un élève dont le comportement est problématique et nuit à sa réussite scolaire), Monsieur le Principal explique le choix des participants, notamment l'absence d'élèves dans cette instance où certaines situations très problématiques peuvent être évoquées.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation de la composition de la Commission éducative :

**Votants : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 18**

### c) Composition et missions du CHS

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation de la composition du CHS :

**Votants : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 18**



II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>1) Composition et missions du CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement)</b></p> <p>Après avoir exposé les missions du CESCE, Monsieur le Principal soumet sa composition au vote des membres.</p> <p><b>Votants : 18                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 18</b></p> <p><b>2) Composition et missions de la Commission « Restaurant »</b></p> <p>Après avoir rappelé que tous les membres du Conseil d'administration peuvent venir prendre un repas à la cantine pour constater la qualité des repas proposés, Monsieur le Principal soumet au vote des membres la composition de cette commission interne à l'établissement.</p> <p><b>Votants : 18                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 18</b></p> <p><i>Arrivée de Mme DENIZOT, conseillère départementale, à 18h45</i></p> <p><b>3) Plan annuel de remplacement de courte durée, dispositif « PACTE » et Indemnité pour mission particulière (IMP)</b></p> <p><b>a) Plan annuel de remplacement de courte durée</b></p> <p>Monsieur le principal expose les grands principes du « Plan annuel de remplacement de courte durée » mis en place à la rentrée 2023-2024 pour permettre d'anticiper et d'améliorer la prise en charge de ces situations. Élaboré par le chef d'établissement, en concertation dans le cadre du conseil pédagogique, le plan est présenté au conseil d'administration et transmis au recteur d'académie, qui s'assure de sa conformité avec l'article R. 421-4 du code de l'éducation.</p> <p>Monsieur le principal présente dans le cadre de ce plan le tableau des possibilités théoriques de remplacement de courte durée (nombre d'enseignants potentiellement mobilisables, dans le cadre d'un « Pacte RCD » ou en HSE), et précise que le dispositif qui existait au collège précédemment était déjà très opérationnel et efficace, grâce à l'engagement des enseignants et au suivi opéré par la Conseillère d'éducation.</p> <p>La mise en œuvre de ce plan donnera lieu à un bilan intermédiaire à la fin du 1<sup>er</sup> semestre et à un bilan final en fin d'année.</p> <p><b>b) Dispositif « PACTE »</b></p> <p>Monsieur le Principal présente ensuite les différentes missions du nouveau dispositif « PACTE » et la liste des personnels qui s'y sont inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme BALAIS : 1,5 Devoirs faits</li><li>- Mme CHÉRIOUX : 1 Découverte des métiers + RCD</li><li>- Mme DUMONT : 1 Devoirs faits</li><li>- M. GRALL : 2 RCD (1) + Devoirs faits (0,5) + Découverte des métiers (0,5)</li><li>- Mme LAVAL : 2 Devoirs faits (0,5) + Coordination Découverte des métiers (1) + Découverte des métiers (0,5)</li><li>- Mme METIVIER : 1 RCD</li><li>- Mme MAHÉ : 1 Devoirs faits</li><li>- Mme OUZINE : 1,5 RCD (0,5) + Devoirs faits (1)</li><li>- M. PAQUIET : 1 DF + RCD</li></ul>	



- Mme PEALLAT : 2 Prise en charge des élèves en difficulté scolaire (6e et 3e)
- Mme RAYMOND : 1 DF + RCD
- Mme LAGIER : 2,5 DF (1,5)  
+ Prise en charge des élèves en situation de décrochage (1)

### c) Indemnités pour mission particulière

Monsieur le Principal présente enfin la répartition des « Indemnités pour mission particulière », en pointant notamment le choix qui a été fait de prendre en compte les nouvelles missions liées à la mise en œuvre du programme « PHARE » et l'implication des enseignants dans ce dispositif : le nombre des IMP consacrés à ce dispositif a été évaluée à partir du temps qui lui a été consacré l'an passé pour la prise en charge des situations :

- Coordination du dispositif « Devoirs faits »	Mme LAGIER	0,5
- Coordination du dispositif « Phare »	Mme LAGIER	1
- Intervention dans le dispositif « Phare »	Mme DUMONT	0,5
	Mme MORIZET	0,5
	M. PAQUIET	0,5
- Référent « Éducation au Développement durable »	M. GRALL	1
- Référent « Égalité filles/garçons »	Mme RAYMOND	1
- Référent « Culture »	Mme RONZIER	1
- Coordination activités physiques et sportives	Mme JOUSSET	1

### 4) Calendrier prévisionnel

Monsieur le Principal rappelle les dates prévues pour les Conseils d'administration ainsi que celles déjà programmées sur l'année (stages des 3<sup>e</sup>, oraux blancs 4<sup>e</sup>, DNB blancs...), et insiste sur les réunions de mi-semestre, programmées clairement pour répondre aux remarques des familles sur l'organisation de l'an passé.

### 5) Convention et adhésion AMARA 45

Madame LAGIER présente la convention avec l'association AMARA 45 (Association de la Maison des Adolescents et du Réseau de l'Adolescence) relative à la mise en place d'interventions de l'équipe mobile au collège.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres la signature de cette convention :

**Votants : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 19**

Monsieur JEULIN précise que la signature de la convention peut s'accompagner d'une adhésion à l'association AMARA 45. Il propose le choix de l'option gratuite, qui permet de recevoir par courriel des informations liées aux réunions du Réseau de l'Adolescence 45.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres la signature de cette adhésion :

**Votants : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 19**



## 6) Évaluation des interventions au collège (2022-2023) (pour avis)

Monsieur le Principal présente les évaluations des trois interventions qui se sont déroulées au collège pendant l'année scolaire dernière.

Il doit transmettre l'avis du Conseil d'administration à la Division des élèves, à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Loiret :

### a) Intervention de l'association Aide aux victimes du Loiret

Intervention le 16 mars 2023 dans le cadre de la « Semaine de l'égalité » sur le thème des violences intrafamiliales, organisée par Mme METIVIER pour le niveau 4<sup>e</sup>.

Elle a permis une réflexion sur le statut de victime, la gestion des émotions et la notion de consentement.

**Votants : 19    Avis défavorables : 0    Abstentions : 0    Avis favorables : 19**

### b) Intervention de l'association Action contre la faim

Intervention le 11 avril 2023 de Monsieur EYRARD, de l'association « Action contre la faim », sur chaque niveau, pour présenter l'association et évoquer ses actions. Dans le cadre de ce partenariat est organisée la Course contre la faim, qui a eu lieu le 11 mai 2023.

Cette course a rassemblé l'ensemble des élèves du collège mais aussi des élèves de CM1 et CM2 des écoles de Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Autry-le-Châtel.

**Votants : 19    Avis défavorables : 0    Abstentions : 0    Avis favorables : 19**

### c) Interventions de l'équipe mobile de sécurité (EMS) de Rectorat

L'an passé, des membres de l'équipe mobile de sécurité sont intervenus auprès des élèves sur :

- Prévention des dangers d'Internet (5<sup>e</sup>) : 09 septembre 2023
- Le harcèlement (6<sup>e</sup>) : 11 octobre 2023
- Prévention des addictions (4<sup>e</sup>) : 05 mai 2023

Ces interventions sont reprogrammées cette année.

**Votants : 19    Avis défavorables : 0    Abstentions : 0    Avis favorables : 19**

## 7) Modification du règlement intérieur

Des modifications mineures du règlement intérieur (ajout de références aux textes officiels ou réécritures de certains passages pour les mettre en conformité avec la réglementation actuelle – voir les parties surlignées dans l'annexe) ont été faites pour répondre aux remarques et commentaires de la direction académique au juridique, chargée du contrôle de légalité des actes.

Les modifications les plus importantes concernent :

- la référence à la note de service relative au respect des valeurs de la République publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°32 du 31 août 2023, qui stipule explicitement l'interdiction de l'*abaya* et du *qamis* ;
- l'ajout dans la partie 6.6 relative aux sanctions disciplinaires des nouvelles



situations pour lesquelles le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire à l'égard des élèves, soit dans les conditions prévues à l'article R. 421-10-1, soit en saisissant le conseil de discipline (pour une atteinte grave aux principes de la République, notamment au principe de laïcité » et pour la commission de faits de harcèlement)

Les horaires des cours et sonneries ont été modifiés également, conformément au vote du dernier Conseil d'administration. Les représentants des personnels enseignant signalent une erreur dans le projet proposé à propos de la durée de la récréation du matin (« de 10h15 à 10h33 » et non « de 10h15 à 10h27 ») et des horaires des cours suivants (décalés de 5 minutes), qui ne correspondent pas aux horaires actuellement en vigueur. Monsieur le principal s'excuse de cette erreur qui sera corrigée dans la version définitive du texte.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le règlement intérieur ainsi modifié :

**Votants : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 19**

## **8) Sorties et voyages scolaires**

Monsieur le Principal présente les budgets primitifs des sorties programmées pour l'année 2024 et soumet leur principe ainsi que la part maximum demandée aux familles au vote des membres :

### **a) Sortie à la Maison de Loire du 05 avril 2024**

#### **Principe de la sortie :**

Cette sortie à la Maison de Loire de Belleville sur Loire est organisée par Mme RAYMOND pour l'ensemble des classes de 5<sup>e</sup>, pour un montant total de 835,00 €, et sans participation financière des familles.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie à la Maison de Loire :

**Votants : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 19**

#### **Acceptation de dons de la part du FSE :**

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 5,00 € par élève pour les sorties scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur le principe de ce montant pour la sortie à la Maison de Loire, soit 295 € :

**Votants : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 19**

### **b) Sortie à Orléans (mars/avril 2024)**

#### **Principe de la sortie :**

Cette sortie à Orléans est organisée par Mme RONZIER pour l'ensemble des classes de 6<sup>e</sup>, pour un montant total de 2 646,00 €.



Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie à Orléans :

**Votants : 19      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 19**

**Acceptation de dons de la part du FSE :**

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 5,00 € par élève pour les sorties scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur le principe de ce montant pour la sortie à la Maison de Loire, soit 425,00 € :

**Votants : 19      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 19**

**Part maximum pour les familles :**

Le budget prévisionnel du voyage, après prise en charge des accompagnateurs par le collège, et les dons reçus, fait apparaître que le montant qui restera à la charge des familles est de 10,00 €.

Monsieur le Principal propose donc de fixer le montant de 10,00 € comme part maximum des familles et soumet ce montant au vote des membres :

**Votants : 19      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 19**

**c) Sortie à Paris du 12 mars 2024**

**Principe de la sortie :**

Cette sortie à Paris est organisée par Mme OUZINE pour l'ensemble des classes de 4<sup>e</sup>, pour un montant total de 1 990,00 €.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie à Paris :

**Votants : 19      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 19**

**Acceptation de dons de la part du FSE :**

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 5,00 € par élève pour les sorties scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur le principe de ce montant pour la sortie à la Maison de Loire, soit 410 € :

**Votants : 19      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 19**

**Part maximum pour les familles :**

Le budget prévisionnel du voyage, après prise en charge des accompagnateurs par le collège, et les dons reçus, fait apparaître que le montant qui restera à la charge des familles est de 10,00 €.

Monsieur le Principal propose donc de fixer le montant de 10,00 € comme part maximum des familles et soumet ce montant au vote des membres :

**Votants : 19      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 19**

Départ de Mme LAGIER à 19h30



**d) Sortie au Musée et Carrefour de la résistance du 04 avril 2024**

**Principe de la sortie :**

Cette sortie au Musée et Carrefour de la résistance est organisée par Mme ESTIENNE et M. SAMARAN pour l'ensemble des classes de 3<sup>e</sup>, pour un montant total de 867,00 €.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**

**e) Sortie au Mémorial de Pithiviers et au CERCIL (mars 2024)**

**Principe de la sortie :**

Cette sortie au CERCIL est organisée par Mme ESTIENNE et M. SAMARAN pour une moitié des classes de 3<sup>e</sup>, pour un montant total de 920,00 €.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**

**f) Sortie aux « Fermes de Sologne » et à l'Étang de Puits (juin 2024)**

**Principe de la sortie :**

Cette sortie à l'Étang du Puits est organisée par Mme ESTIENNE et M. SAMARAN pour une moitié des classes de 3<sup>e</sup>, pour un montant total de 1 042,00 €.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**

Madame LAGIER signale que l'an passé, la division des deux groupes (1 classe et la moitié d'une autre classe) avait pu poser problème, notamment pour les élèves non-nageurs qui n'ont pu participer à l'activité nautique, ou pour celles et ceux qui ont été très réticents à nager dans l'étang du Puits.

Monsieur le Principal précise que l'organisation définitive de ces deux sorties sera précisée ultérieurement, notamment pour ce qui concerne les modalités du « choix » éventuel des élèves dans l'une ou l'autre de ces sorties.

Par ailleurs, une réflexion peut encore avoir lieu pour trouver une solution afin d'emmener l'ensemble des élèves au Mémorial de Pithiviers et au CERCIL, ce qui annulerait la sortie au « Fermes de Sologne ».

**g) Sortie à Verdun des 21 et 22 mai 2024**

**Principe de la sortie :**

M. SAMARAN présente rapidement aux membres du conseil d'administration les différents lieux de mémoire visités lors de ce voyage, centré sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Les sites prévus sont la citadelle et le mémorial de Verdun ainsi que l'ossuaire de Douaumont. Les élèves devraient également visiter une collection privée d'objets militaires qui continuent à être retrouvés dans le sol, et éventuellement participer à l'expérience immersive de la « tranchée reconstituée »

Cette sortie à Verdun est organisée par Mme ESTIENNE et M. SAMARAN pour l'ensemble des classes de 3<sup>e</sup>, pour un montant total de 8 207,00 €.



Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de cette sortie à Verdun :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**

**Acceptation de dons de la part du FSE :**

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 10,00 € par élève pour les sorties scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur le principe de ce montant pour la sortie à la Maison de Loire, soit 720,00 € :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**

**Part maximum pour les familles :**

Le budget prévisionnel du voyage, après prise en charge des accompagnateurs par le collège, et les dons reçus, fait apparaître que le montant qui restera à la charge des familles est de 70,00 €. Cette part pourra être réduite si des dons supplémentaires, notamment du Ministère des Armées, de la Fédération Maginot ou de l'Association nationale des Anciens combattants pouvaient être obtenus.

Monsieur le Principal propose donc de fixer le montant de 70,00 € comme part maximum des familles et soumet ce montant au vote des membres :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**

**h) Voyage en Angleterre du 26 mai au 01 juin 2024**

**Principe de la sortie :**

Ce voyage en Angleterre du 26 mai au 01 juin 2024 est organisée par Mme METIVIER pour l'ensemble des élèves qui suivent l'enseignement optionnel de LCE (Langue et culture européenne) et de Latin, de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Les élèves visiteront la ville de Bath, ancien site de thermes romains.

Le coût total du voyage s'élève à **25 772,37 €**.

Mme METIVIER précise qu'aucune action spécifique ne sera menée cette année pour participer au financement de ce voyage, en raison d'un très faible bénéfice l'an passé au regard du temps et de l'énergie dépensés pour la mise en œuvre de ces actions.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le principe de ce voyage en Angleterre :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**

**Acceptation de dons de la part du FSE :**

Dans la mesure où le FSE du collège s'engage à verser 30,00 € par élève et par jour pour les voyages scolaires, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part du FSE sur le principe de ce montant pour le voyage en Angleterre, soit 1470,00 € (30,00 € x 49) :

**Votants : 18          Contre : 0          Abstentions : 0          Pour : 18**



**Acceptation de dons de l'Association de Parents d'élèves du collège (APE) :**

L'APE s'étant engagée à verser 20,00 € par élève pour participer au financement du voyage en Angleterre, Monsieur le Principal soumet au vote des membres cette acceptation de dons de la part de l'APE sur le principe de ce montant, soit 980,00 € (20,00 € x 49) :

**Votants : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 18**

**Part maximum pour les familles :**

Le budget prévisionnel du voyage, après prise en charge des accompagnateurs par le collège, et les dons reçus, et des reliquats d'opérations menées l'an passé fait apparaître que le montant qui restera à la charge des familles est de 400 € environ.

Afin d'anticiper une éventuelle augmentation des tarifs en lien avec le coût de l'énergie et des transports, Monsieur le Principal propose donc de fixer le montant de 410,00 € comme part maximum des familles et soumet ce montant au vote des membres :

**Votants : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 18**



III – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>1) Délégation du Conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle</b></p> <p>Monsieur le Principal soumet cette délégation du Conseil d'administration au vote des membres :</p> <p><b>Votants : 18      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 18</b></p> <p><b>2) Décisions budgétaires modificatives (pour information)</b></p> <p>L'achat d'un VPI (Vidéoprojecteur interactif) pour la salle d'histoire-géo d'un montant supérieur à 800,00 € nécessite l'ouverture d'une ligne dans le service OPC (Opération en capital) du budget 2023.</p> <p>Madame JUNQUA présente donc la DBM de création de cette ligne budgétaire pour information aux membres du Conseil d'administration.</p> <p><b>3) Admission en non valeur</b></p> <p>Madame JUNQUA propose au vote des membres du conseil d'administration l'admission en non valeur d'une facture impayée de cantine d'un montant de 32,00 € (famille dont l'enfant n'est plus scolarisé au collège), conformément à la décision du conseil d'administration de ne pas engager de poursuites pour les montants inférieurs à 40,00 €.</p> <p><b>Votants : 18      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 18</b></p> <p><b>4) Contrats TURBOSELF</b></p> <p>Le logiciel de gestion et de suivi des passages à la cantine, installé localement sur un ordinateur, a été remplacé par une application web accessible sur navigateur. Cela entraîne la signature de deux nouveaux contrats :</p> <p><b>a) Contrat TEAM / TURBOSELF</b></p> <p>Ce contrat définit la liste des équipements bénéficiant de l'assistance du service technique afin d'assurer la maintenance et la continuité de service en cas de panne ou de dysfonctionnement (matériel de remplacement, correction de défauts...).</p> <p>Ce contrat d'un montant de 608,58 € H.T (730,23 € TTC) est souscrit pour l'année civile 2024 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et est renouvelable deux fois.</p> <p><b>Votants : 18      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 18</b></p> <p><b>b) Contrat de licence d'utilisation du logiciel TURBOSELF</b></p> <p>Ce contrat de licence annuelle d'un montant de 540,00 € TTC est conclu pour une durée de 12 mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).</p> <p><b>Votants : 18      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 18</b></p>	



IV – ÉQUIPEMENTS, MOBILIER ET IMMOBILIER	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>1) Plan particulier de Mise en sûreté (PPMS)</b></p> <p>Monsieur le Principal rappelle le cadre légal du PPMS, et ses deux axes (Risques majeurs et Attentats intrusion). Dans l'attente d'un document national qui fusionne les deux axes du fait de la répétition d'un certain nombre d'informations, les deux maquettes du PPMS ont été simplifiées.</p> <p>Ces PPMS en application au collège restent inchangés sur le fond, notamment pour ce qui concerne les zones de mise à l'abri simple et renforcée. Le retour d'expérience de l'exercice d'évacuation de juin dernier avec la présence des pompiers ont néanmoins conduit à améliorer la fiche réflexe traitant de cette situation.</p>	



V – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<i>Aucune question préalablement déposée</i>	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 20h00.

*Le Président du Conseil d'Administration*

Monsieur JEULIN

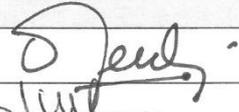
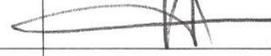
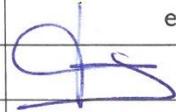
*La secrétaire de séance*

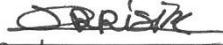
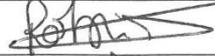
Madame JUNQUA

Séance du 07 novembre 2023

Effectif réel du Conseil d'administration : 24 membres

Quorum : 13

MEMBRES DE DROIT OU DÉSIGNÉS		
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. JEULIN Olivier	
ADJOINTE-GESTIONNAIRE	Mme JUNQUA Corinne	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	Mme LAGIER Marie	
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT	M. CAMMAL Francis	
	Mme DENIZOT Aude	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	M. RAT Emmanuel	excusé
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	M. BONNEFONT Bernard	excusé
	M. GIRAULT Jacques	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif)	Mme DESCHAMPS Céline	

MEMBRES ÉLUS			
	TITULAIRES	SUPLÉANTS	Signature
Représentants des personnels enseignants et d'éducation	M. SAMARAN Kévin		
	M. LE PERCHEC Nicolas		
	Mme MAHE Christine		
	Mme VILLAIN Sandy		excusée
	Mme BLANQUART Fiona		excusée
	Mme METIVIER-LIAIGRE Christelle		
Représentants des personnels ASSTOSS	Mme NICOLET Natacha		
	Mme MIERMONT Virginie		
Représentants des parents d'élèves	Mme LE GOFF Sabine	Mme PIBALEAU Gaëlle	
	Mme JANNOT Anne-Laure		
	Mme RICHARD Christelle	Mme ROBLIN Marie-Laure	
	Mme RAT Anne		
	Mme LAMY Séverine		
	Mme LONGO Annelise		
Représentants des élèves	Mlle JOZEAU Océane		
	M. MIEL Alexandre		
Représentants des élèves (invités)	Mlle HAASE Marie		excusée
	M. BERGER Stanislas		

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote) : 18 (→ 19)